

BUREAU DU PARC
Réunion du 18 Décembre 2019
50250 Saint-Jores

Relevé de décisions

Extrait de délibération

B 2019/39 Individualisations – Fonds de sauvegarde Terre-Chaume : Engagements

Affiché le 20 décembre 2019

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 18 décembre à Saint-Jores, commune déléguée de Montsenelle, sous la présidence de Jean MORIN sur convocation des membres en date du 10 décembre 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Caroline AMIEL, Michel FAUVEL, Jean-Michel GREEN, Anne HEBERT, Laurent HUET, Jean-Marc JOLY, Jocelyne LEVAVASSEUR, Florence MAZIER, Jean MORIN, Jean-Marie POULAIN, Gérard TAPIN, Patrick THOMINES, Alexandra ULHMANN

Étaient excusés :

Pierre AUBRIL, Stéphan BARRAULT, Gabriel DAUBE, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Nicole GODARD, Maryse LE GOFF, Françoise LEROSSIGNOL, Pascal MARIE, Nathalie THIERRY, Didier VERGY,

Étaient également présents (Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin) :

Guillaume HÉDOUIN, Denis Letan, Joëlle RIMBERT, Fabienne COLLINEAU, Jean-Baptiste WETTON, Steve MÉRIAU, Martine EUDE

B 2019/39 Individualisations – Fonds de sauvegarde Terre-Chaume : Engagements

Dans le cadre des orientations prises par le Comité Syndical du Parc, en date du 2 septembre 2011 pour la politique du Fonds de Sauvegarde Terre et Chaume, il est demandé au Bureau de se prononcer sur les opérations suivantes :

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20191218-B201939-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019

Nouveaux engagements :

<u>Bénéficiaire</u>	<u>Nature des travaux</u>	<u>Montant des travaux éligibles</u>	<u>Montant de la subvention</u>
Mr Jean MARGUERITTE - Place de la Mairie - 50620 ST JEAN DE DAYE Opération située à : idem	Première phase de restauration d'une dépendance construite en bauge comprenant la mise en place d'un dégrossis chaux pour protéger la terre en attendant un enduit de finition chaux sable et terre prévu en 2020	11 182.38 €	2 236 € Taux de 20%

Ces opérations d'un montant de 2 236 € seront prélevées sur le compte 6574 du Budget du Parc. Il reste à ce jour 61 € sur l'enveloppe votée au titre du Fonds de Sauvegarde 2019.

Délibération : le Comité syndical décide à l'unanimité de soutenir l'opération présentée en séance.

***Pour extrait certifié conforme,
Transmis en Préfecture le 20 décembre 2019***

**Le Président du Parc
Jean MORIN**

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU Bessin
3 Village Ponts d'Yve
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20191218-B201939-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019²